PASS'SPORT

Avec cette aide nationale, L'État veut d'une part, favoriser la relance du secteur associatif sportif et d'autre part, permettre l'accès au sport aux jeunes les plus défavorisés. Cette aide de **70 €** doit leur permettre d'adhérer à un club ou une association sportive.

L'aide s'adresse :

aux jeunes de 14 à 17 ans révolus bénéficiaires de l'allocation de rentrée scolaire (ARS)
aux jeunes de 6 à 19 ans bénéficiaires de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH)
aux jeunes de 16 à 30 ans bénéficiaires de l'allocation aux adultes handicapés (AAH)
aux étudiants boursiers de 28 ans maximum ou bénéficiaires d'une aide annuelle du CROUS
aux étudiants de 28 ans maximum ayant une aide annuelle sous conditions de ressources, dans le cadre des formations sanitaires et sociales pour l'année 2025-2026.

L'aide sera versée directement aux clubs.

https://www.sports.gouv.fr/pratiques-sportives/sports-pour-tous/pass-sport/

Ministère du sport:
95 avenue de France
75013 - Paris
https://www.sports.gouv.fr/